



Suite à l'inaptitude toujours pas de licenciement

Par **ici2011**, le **10/05/2011** à **12:14**

Bonjour,
J'ai été déclaré inapte par la médecine du travail le 7 avril 2011 (2eme visite).
J'ai reçu le 27 avril un recommandé pour l'entretien préalable. J'ai répondu à cette lettre que je ne pouvais me déplacer et qu'il était inutile de reporter ce rendez vous (ce n'est pas obligatoire d'y aller).
Depuis, plus de nouvelle. Normalement il avait jusqu'au 6 mai pour me licencier.
Que doit-je faire? lui envoyer un recommandé lui indiquant qu'après le mois écoulé, il doit reprendre mes salaires depuis le 7 avril?
Puis-je travailler ailleurs (car plus de salaire), ce que je risque.
Merci pour vos réponses et conseil

Par **Cornil**, le **12/05/2011** à **17:56**

Bonjour "ici2011"
Si tu vas travailler ailleurs, tu pourras légalement être considéré comme démissionnaire. Pas un bon plan!
Par contre effectivement l'employeur doit reprendre le paiement des salaires jusqu'à futur éventuel licenciement depuis le 7 mai 2011. tu peux lui envoyer une LRAR en ce sens, mais c'est peut-être un peu prématuré à ce jour.
Bon courage et bonne chance.